

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 7 décembre 2015, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : Mme Michelle Payette      M. Alain Patry  
                         M. Marcel Lafontaine      M. Conrad Hubert  
                         M. Philippe St-Jacques      M. Roger Pilon

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2015-RAG-5451

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants et en avançant le point 3.1 :

#### **6. Varia**

6.1 Mur de revanche

6.2 Commandite

6.3 Maxi

Adoptée.

2015-RAG-5452

### **PRÉSENTATION D'INFORMATIQUE D.L. POUR SERVEUR**

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau s'est doté d'un système de serveur pour toute les municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le système que nous utilisons présentement est désuet et qu'en cas de feu ou de bris majeur de l'ordinateur de la directrice, beaucoup de données seraient perdues et un immense travail long et ardu serait à faire afin de pouvoir être fonctionnel ce qui engendrerait des coûts très élevés;

CONSIDÉRANT QUE la solution présentée par Informatique DL est une solution peut coûteuse à comparer aux coûts pour le rétablissement du poste de travail et qu'en cas de bris majeur ou feu le rétablissement de toutes les données et les logiciels peut se faire en quelques heures seulement;

CONSIDÉRANT QUE ce système est très sécuritaire et permet une surveillance constante ainsi qu'une mise à jour automatique pour tous les logiciels;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'accepter la proposition et d'ajouter la dépense au budget 2016 afin d'avoir une sécurité de toutes nos données et un « backup » automatisé à l'extérieur des bureaux en cas de catastrophe.

Adoptée.

2015-RAG-5453 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015**

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015 tel que présenté.

Adoptée.

2015-RAG-5454 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

Le conseiller Roger Pilon propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 35 447.14 \$ et la liste des comptes payés au montant de 24 844.73 \$ telle que présentée.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Liste des argents reçus**

Présentation de la liste des argents reçus au 4 décembre 2015 au montant de 25 672.67 \$.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 4 décembre 2015**

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 83 189.39 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 6 382.44 \$.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Conciliation bancaire**

Présentation de la conciliation bancaire du 30 novembre 2015.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**État de revenus et dépenses**

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour novembre 2015.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Rapport des permis émis**

Présentation du rapport des permis émis pour novembre 2015.

2015-RAG-5455

### **OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN DROIT MUNICIPAL ET DROIT DU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT QUE notre offre de service avec Caza Marceau + Soucy Boudreau Avocats arrive à échéance;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes très satisfaits des services offerts par cette firme;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Roger Pilon propose et il est unanimement résolu de renouveler l'offre de service de Caza Marceau + Soucy Boudreau Avocats pour l'année 2016 au montant de 400 \$.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2015-RAG-5456

### **DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA CLINIQUE SANTÉ DE GRACEFIELD**

CONSIDÉRANT la demande de participation financière de la clinique santé de Gracefield;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc compte 44 utilisateurs de cette clinique et qu'il est important que celle-ci puisse continuer d'offrir ce service aux citoyens de toutes les municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu d'effectuer un don de 200 \$ à la clinique santé de Gracefield afin que celle-ci puisse continuer à offrir ce service.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Demande de contribution financière pour les bourses de la relève**

La directrice présente au conseil une demande d'aide financière pour les bourses de la relève. Le conseil ne désire pas y participer cette année.

2015-RAG-5457

### **AVIS SUR LE 1<sup>ER</sup> PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR)**

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) stipule que la municipalité dispose de 120 jours pour donner son avis et que cette échéance arrive à terme;

CONSIDÉRANT QUE ce schéma d'aménagement et de développement est le document officiel important pour la planification qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une municipalité régionale de comté (MRC);

CONSIDÉRANT QUE ce schéma d'aménagement et de développement permet de coordonner les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des municipalités concernées, le gouvernement, ses ministères et ses mandataires;

CONSIDÉRANT QU'il est en fait un document d'intention formulé et conçu de manière à faire ressortir une vision régionale du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc a quelques éléments qu'elle demande des modifications, retraits et/ou ajouts;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Marcel Lafontaine propose et il est unanimement résolu de remettre les éléments à modifier à la MRC tout en acceptant le projet de schéma suite aux modifications suivantes apportées.

#### **LISTE DES CHANGEMENTS DEMANDÉS :**

##### **Changement d'affectation :**

- Le lot 40 est inclus dans la zone urbaine alors qu'il ne devrait pas y être. Nous demandons à ce qu'il soit agro forestier.
- Les lots 65-66 mettre une affectation qui inclura le tourisme, commerce et essence puisqu'un changement de zonage pour y inclure l'essence vient d'être fait pour cette partie et qu'il y a déjà une entreprise touristique à cet endroit (Auberge des blés).
- Les lots 48 à 54 (côté droit de la Route 105) modifier l'affectation pour agro forestier. Une réglementation supplémentaire sera adoptée à la municipalité par la suite pour y indiquer des distances du chemin à respecter.

Dans l'affectation agro forestier, ajouter l'usage « commerce autorisé lié à l'exploitation du produit sur la propriété » en exemple, un propriétaire qui cultive des fruits ou légumes peut faire la transformation et en vendre directement à son domicile.

Dans les lieux de patrimoine, inclure l'école de rang, le 350, Route 105 (résidence).

Faire l'ajout de projets d'intérêts régional :

- Aéroport
- Développement industriel
- Formations (plan nord)
- Développement agro alimentaire (PDZA)

Ajuster ou modifier les termes Parcs Régionaux

Dans le document premier projet de schéma, à la page 231 point 10.3.2.1 – mesures d'aménagement, indiquer que la vérification de l'ancrage ne reviendra pas à l'inspecteur municipal. Le citoyen aura la responsabilité de fournir un document de l'entrepreneur prouvant la conformité des ancrages et dans le cas où un propriétaire effectue la construction lui-même, celui-ci devra fournir des photos bien identifiées prouvant que cette partie a été effectuée.

Sur le lot 55-1 qui est situé dans la zone urbaine, la propriétaire a par le passé, déboursé afin d'effectuer un changement de zonage pour avoir des chevaux. Comme ce changement avait été approuvé, il faudra voir à ce que celle-ci ne perde pas ses droits déjà acquis par le passé et pour lesquelles celle-ci a défrayé des coûts importants (Josée Filion).

Adoptée.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Demande d'appui de la municipalité de Lac Ste-Marie**

La directrice présente au conseil une résolution de la municipalité de Lac Ste-Marie demandant appui. Le conseil voudrait avoir plus de précisions sur cette résolution avant l'appui et demande donc à la directrice de prendre les informations nécessaires et de revenir à la prochaine séance à ce sujet.

2015-RAG-5458

#### **VŒUX DES FÊTES**

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'approuver les vœux des fêtes pour les citoyens et maires tels que présentés et demande à la directrice d'envoyer les vœux pour les citoyens à chacun des domiciles et d'envoyer les vœux pour les maires par courriel.

Adoptée.

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2015-RAG-5459

**RAPPORT DE LA MAIRESSE**

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a fait la lecture du rapport de la mairesse à tous les conseillers et que ceux-ci sont d'accord avec le rapport tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu de demande à la directrice de faire l'envoi par la poste du rapport de la mairesse à tous les domiciles et commerces de la municipalité.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2015-RAG-5460

**FERMETURE DU TEMPS DES FÊTES**

Le conseiller Conrad Hubert propose et il est unanimement résolu que le bureau municipal soit fermé du 23 décembre au 4 janvier inclusivement. Les heures normales d'ouverture reprendront le mardi 5 janvier 2016.

Adoptée.

2015-RAG-5461

**RÉMUNÉRATION ET AUGMENTATION DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS**

Le conseiller Marcel Lafontaine propose et il est unanimement résolu :

- d'augmenter la rémunération de Mme Annie Pelletier selon son contrat et que la bibliothécaire, l'employé municipal Paul Richard et l'ensemble des membres du conseil municipal augmentent de la moyenne 2015 des indices des prix à la consommation fédérale et provinciale.

Ces augmentations seront effectives au 1er janvier 2016.

Adoptée.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Choix de la date pour le dépôt du budget 2016**

La date de dépôt prévu pour le budget 2016 sera le 16 décembre 2015.

2015-RAG-5462

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL**

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de renouveler l'abonnement à Québec Municipal pour l'année 2016 au coût de 140 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2015-RAG-5463

### **APPUI AU PROJET NOVATEUR DE LOGEMENT EN SANTÉ VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

ATTENDU QUE Logement en Santé Vallée-de-la-Gatineau est un organisme sans but lucratif qui a été créé en novembre 2014 dans le but de développer des logements communautaires à travers toute la Vallée-de-la-Gatineau fonction d'une initiative provenant de gens du milieu qui ont voulu agir sur les problématiques de logement dans notre région;

ATTENDU QUE dans le cadre du Plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) 2012-2015, une concertation réunissant les acteurs du milieu (organismes communautaires et institutionnels) a identifié le logement parmi les problématiques et enjeux importants auxquels est confronté notre MRCVG;

ATTENDU QUE la mission de Logement en Santé Vallée-de-la-Gatineau se lit comme suit : « Acquérir, construire, gérer des logements communautaires de qualité et abordable dans le but de les offrir en location à des ménages à faible et modeste revenu de la Vallée-de-la-Gatineau. Par une approche intégrée, favoriser la réinsertion socioéconomique, l'habilitation à la santé physique et psychosociale et la citoyenneté responsable des personnes fragilisées. »

ATTENDU QUE la demande de logements abordables et adéquats est élevée dans la Vallée-de-la-Gatineau et que ce manque important de logements en bonne condition et abordables est l'un des principaux facteurs de l'augmentation de la vulnérabilité des citoyens sur notre territoire;

ATTENDU QUE les revenus trop faibles de la Vallée-de-la-Gatineau et le nombre insuffisant de logements sociaux amènent les gens à devoir consacrer trop de revenus au logement. En effet, 11.4 % des ménages locataires consacrent plus de 50 % de leur revenu à leur logement et de ce nombre de ménages, il y en a 72.1 % qui sont des personnes seules et 26 % qui ont plus de 55 ans. Également, 31.5 % des ménages locataires consacrent plus de 30 % de leur revenu aux coûts du logement et de ce nombre, 67 % sont des personnes seules.

ATTENDU QUE de nombreuses organisations appuient le projet de Logement en Santé et soutiennent sa mission : des municipalités, la MRCVG, des organismes communautaires, des tables de concertation, le Centre de santé et de services sociaux, etc.

ATTENDU QUE l'objectif du premier projet de cet organisme est de réaliser du logement social pour des personnes de 45 ans et plus, vivant seules ou en couple et ayant des revenus faibles ou modestes.

L'accessibilité à ces logements leur permettra d'augmenter significativement leur qualité de vie, leur stabilité résidentielle ainsi que leur participation citoyenne et économique.

ATTENDU QUE ce projet sera réalisé dans la Ville de Gracefield qui compte environ 10 % de la population de MRCVG, au cœur de la région et la taille du projet sera de 30 unités de logement, dont 24 unités d'une chambre à coucher et 6 unités de deux chambres à coucher. 6 unités de logement seront adaptés pour personnes à mobilité réduite en raison de la pénurie de logements adaptés pour personne en fauteuil roulant dans la Vallée-de-la-Gatineau;

ATTENDU QUE la moitié des unités seront subventionnées pour les personnes à très faible revenu, qui paieront 25 % de leur revenu pour le loyer et l'autre moitié des unités seront des logements abordables à prix fixes pour les personnes à revenu modeste, comme celles qui travaillent à salaire minimum;

ATTENDU QUE le projet sera implanté en plein centre de la ville de Gracefield et que ce secteur est à proximité de plusieurs services et ressources dont notamment :

Épicerie, pharmacie, Caisse populaire Desjardins, plusieurs restaurants, Clinique médicale, CLSC, Centre de jour CISSSO, bibliothèque municipale, ROSBL Maison Entraide, écoles, etc.

ATTENDU QUE ce projet permettra davantage que d'offrir du logement, mais aussi de créer un endroit d'appartenance et de briser l'isolement pour que les gens aient un meilleur accès aux ressources de leur communauté et d'engendrer des retombées économiques dans l'ensemble de la Vallée-de-la-Gatineau.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Marcel Lafontaine propose et il est unanimement résolu d'appuyer le projet novateur de développement de logements sociaux à Gracefield de Logement en Santé Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée.

2015-RAG-5464

**DEMANDE D'APPUI MONÉTAIRE DE L'ASSOCIATION SAUVETAGE HAUTE-GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE l'Association a besoin de fonds pour continuer leur travail de sauveteurs bénévoles aux quatre coins de la Haute-Gatineau et que les équipements et véhicules nécessaires pour le faire son très dispendieux;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de faire un don de 50 \$ à l'Association Sauvetage Haute-Gatineau.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2015-RAG-5465

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA COMBEQ**

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion à la COMBEQ pour l'inspecteur municipal (Annie Pelletier) au montant de 325 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

**AVIS DE MOTION – ADHÉSION À LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS – RÈGLEMENT NO 189**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Philippe St-Jacques, à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement autorisant l'adhésion de la municipalité de Bois-Franc à l'entente relative à la Cour municipale commune de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Résolution de Montcerf-Lytton**

La directrice présente au conseil une résolution # 2015-11-215 reçue de la municipalité de Montcerf-Lytton. Cette résolution a été envoyée afin de faire savoir au conseil municipal de Bois-Franc le mécontentement du conseil de Montcerf-Lytton à l'effet qu'ils ont appris par le MAMOT que le conseil de Bois-Franc ne désirait pas continuer dans l'étude de fusion des deux municipalités. La directrice explique à ce sujet qu'il lui aurait été difficile de pouvoir les avertir avant le MAMOT puisque M. Marc-André Complaisance a téléphoné à la directrice le lendemain matin de la réunion où cette décision a été prise et quelques heures plus tard, M. Complaisance avait déjà téléphoné la directrice à Montcerf-Lytton pour leur faire part de notre décision. Une réponse écrite a d'ailleurs été envoyée au conseil de Montcerf-Lytton sur cette résolution.

2015-RAG-5466

**ADOPTION DU CALENDRIER DES RÉUNIONS 2016**

Le conseiller Marcel Lafontaine propose et il est unanimement résolu d'adopter le calendrier des réunions 2016 comme suit :

11 janvier 2016  
1<sup>er</sup> février 2016  
7 mars 2016  
4 avril 2016  
2 mai 2016  
6 juin 2016  
4 juillet 2016  
15 août 2016  
6 septembre 2016  
3 octobre 2016

7 novembre 2016  
5 décembre 2016

Adoptée.

2015-RAG-5467

**SOUPER DE NOËL DU CLUB DE L'AMITIÉ DE BOIS-FRANC**

Le conseiller Conrad Hubert rappelle aux élus et employés que le souper de Noël se déroulera, comme à toutes les années, en même temps que le souper du Club de l'amitié de Bois-Franc.

Le conseiller Roger Pilon propose et il est unanimement résolu que le coût du souper soit défrayé par la municipalité pour les employés et les élus qui désirent y prendre part ainsi que leurs conjoints(es).

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2015-RAG-5468

**PROPOSITION D'ENTENTE RELATIVE À LA CUEILLETTE DES DÉCHETS ET RECYCLAGE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

CONSIDÉRANT QUE notre entente pour la cueillette de déchets et recyclage avec la municipalité de Montcerf-Lytton se termine le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcerf-Lytton nous propose une nouvelle entente pour une période de trois ans avec augmentation de 4 % la première année et 2.5 % les deux années suivantes;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert propose et il est unanimement résolu d'accepter la proposition de Montcerf-Lytton et que la directrice Annie Pelletier et la mairesse Julie Jolivette soient autorisées à signer tous les documents nécessaires à cette entente pour et au nom de la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Demande de contribution financière pour Opération Nez Rouge.**

La directrice générale présente au conseil une demande de contribution financière pour Opération Nez Rouge. Concernant la contribution financière, le conseil ne désire pas y participer cette année, mais le conseiller Philippe St-Jacques s'inscrira comme bénévole.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Accueil du Tournoi de soccer 2016**

La directrice présente au conseil une offre pour les municipalités intéressées à recevoir le tournoi de soccer 2016. Comme nous n'avons n'y les équipements demandés, ni les terrains et ni l'espace pour accueillir ce tournoi, la municipalité de Bois-Franc ne s'offrira pas pour le recevoir.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Demande d'aide financière du Carrefour Jeunesse emploi**

La directrice présente au conseil une demande de soutien financier du Carrefour Jeunesse Emploi nous demandant de nous engager pour une durée de trois ans à remettre 300 \$ par année. Le conseil ne désire pas y participer.

2015-RAG-5469

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UMQ**

Il est proposé par la conseillère Michelle Payette et unanimement résolu de renouveler notre adhésion à l'UMQ pour 2016 au montant de 97.00 \$ taxes en sus.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2015-RAG-5470

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA VÉRIFICATION EXTERNE DE 2015-16-17**

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions le 23 novembre 2015, deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission pour la vérification externe de 2015-16-17 dont les résultats sont les suivants :

Piché Éthier Lacroix	6 668.55 \$ pour 2015
	6 841.01 \$ pour 2016
	7 011.95 \$ pour 2017
Dignard Éthier CPA Inc.	5 633.78 \$ pour 2015
	5 748.75 \$ pour 2016
	5 863.73 \$ pour 2017

CONSIDÉRANT que nous avons procédé à l'examen des soumissions, et les avons jugées conformes;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Roger Pilon propose et il est unanimement résolu d'octroyer le contrat pour la vérification externe 2015-16-17 à Dignard Éthier CPA Inc. pour la somme totale des trois années de 17 246.26 \$ taxes incluses et d'autoriser la

maire Julie Jolivette et la directrice générale Annie Pelletier à signer les documents pour et au nom de la municipalité.

Adoptée.

2015-RAG-5471

### **FINALISATION DES TRAVAUX POUR LE PAARRM**

Le conseiller Conrad Hubert propose et il est unanimement résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Parc Industriel et Lafontaine pour un montant subventionné de 32 369. 81 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports. Et aussi que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **PROBLÉMATIQUE AVEC UNE ENTRÉE PRIVÉE POUR LE DÉNEIGEMENT ET LE CHEMIN**

La directrice mentionne au conseil que nous avons une problématique avec une entrée privée située au 428 Route 105. L'entrée qui est située sur le côté et qui est accessible par le chemin du Parc Industriel est très large et que dû à cela, le ponceau est beaucoup trop long et trop petit pour fournir les coups d'eau qui arrive lorsqu'il y a dégel ou de forte pluie. Ainsi, si le problème n'est pas rapidement réglé, il risque d'y avoir de gros problèmes avec le chemin de la municipalité puisque l'eau remonte dans le chemin dû au fait que le ponceau est bouché et qu'il est trop long pour le nettoyer comme il se doit. C'est aussi très problématique pour le déneigeur puisque celui-ci doit mettre beaucoup plus de sel déglacant afin d'éviter que l'eau qui remonte sur le chemin ne gèle et cause des accidents. Le conseil demande donc à la directrice d'envoyer une lettre au propriétaire afin de l'informer qu'il doit y avoir des travaux de fait sur cette entrée afin d'éviter de plus en plus de problèmes avec l'eau qui ne s'écoule pas correctement. Le conseil demande aussi à la directrice de voir avec l'employé municipal s'il peut nettoyer temporairement le ponceau afin de nous donner un peu de temps pour voir avec le propriétaire qu'elle sera la façon de fonctionner.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Approbation des travaux révisés pour le TECQ 2014-2018**

La directrice mentionne au conseil qu'elle a reçu la lettre confirmant que tous les travaux prévus au TECQ 2014-2018 ont été acceptés et que ceux déjà réalisés seront remboursés.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Programme de formation 2015-2016**

La directrice remet aux conseillers le livre des formations données par la FQM pour la saison 2015-2016.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Confirmation de réception de notre résolution 2015-RAG-5432**

La directrice mentionne au conseil qu'elle a reçu une lettre de confirmation de réception de l'UMQ au sujet de la résolution 2015-RAG-5432 – Abolition du fonds de soutien aux territoires en difficulté.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Confirmation de réception de notre résolution 2015-RAG-5445**

La directrice mentionne au conseil qu'elle a reçu une lettre de confirmation de réception de la députée Stéphanie Vallée au sujet de la résolution 2015-RAG-5445 – Appui à la municipalité de Low afin de maintenir les services du CLSC.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Ristourne de la MMQ**

La directrice présente au conseil le communiqué de la MMQ mentionnant qu'il y aura une ristourne consécutive au montant de 4 000 000 \$ qui sera redistribuée aux membres.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Mur de revanche**

La conseillère Michelle Payette mentionne au conseil qu'elle a reçu une demande de l'école à savoir si les enfants pouvaient faire, sous la surveillance des professeurs, une murale sur le mur de revanche en lien avec leur cours d'arts plastiques. Le conseil est d'accord tant que la peinture qui y sera faite soit positive.

2015-RAG-5472

### **DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB DE L'AMITIÉ DE BOIS-FRANC**

Le Club de l'Amitié de Bois-Franc demande à la municipalité de Bois-Franc de commanditer le vin pour le souper de Noël du Club qui se déroulera le samedi 19 décembre 2015.

Le conseiller Marcel Lafontaine propose et il est unanimement résolu que la municipalité paie le vin pour le souper de Noël du Club de l'amitié de Bois-Franc. Le nombre devrait être autour de 4 /4 litres de vin.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Maxi**

Le conseiller Conrad Hubert fait un résumé des deux journées d'emballage au Maxi qui a été effectué par le comité des loisirs de Bois-Franc. Comme le tout a été très avantageux, il demande aux autres conseillers si ceux-ci seraient prêts à s'investir pour le refaire en 2016 et ceux-ci acceptent. Le dossier sera donc transféré au comité des loisirs.

2015-RAG-5473

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Julie Jolivette, mairesse

\_\_\_\_\_  
Annie Pelletier, directrice générale